

**Doit-on faire aux muzz ce que les Américains ont fait aux Japonais ?**

**JE SUIS  
FATIGUÉ(E) D'ENTENDRE  
DIRE QUE L'ISLAM N'A RIEN  
À VOIR AVEC LES ATTENTATS.  
LISEZ LE CORAN!  
VOILÀ LA SOURCE DE  
LA HAINE CONTRE LES  
NON-MUSULMANS.**

Les parents des deux jeunes filles égorgées par un musulman gare Saint-Charles à Marseille le 1<sup>er</sup> octobre 2017, pénultième attentat et égorgement commis par des musulmans en France, intentent une action contre l'État pour faire reconnaître sa responsabilité.

Rappelons que ce musulman était en situation irrégulière, qu'arrêté la veille à Lyon il aurait dû être expulsé et ne jamais se retrouver à Marseille ce jour-là, ce qui aurait évité cet égorgement qui n'est que la suite d'une perpétuelle liste d'attentats commis par les Sarrasins sur notre sol.

Madame Pascale Léglise est chef du service du conseil juridique et du contentieux place Beauvau.

En réponse, madame Pascale Léglise estime que l'État n'a aucune responsabilité dans l'affaire, et ajoute « Que je sache, toutes les personnes en situation irrégulière ne sont pas des terroristes en puissance, dire le contraire serait faire un amalgame que nous ne voulons pas faire ».

Oui et non, peut-on répondre.

Oui, toute personne en situation irrégulière n'est pas nécessairement un terroriste.

Non, dans cette affaire ce musulman en situation irrégulière est un terroriste, et l'État qui l'avait sous la main la veille, en le relâchant, a nécessairement une énorme responsabilité.

Mais sa responsabilité ne se circonscrit pas à cette affaire.

Ni à la situation régulière ou irrégulière des musulmans.

C'est toute une nuée multiple d'autres musulmans haineux sur notre sol qui sont prêts à recommencer à tout instant : ici la préfecture de police de Paris ne pourra jamais venir me contredire, qui en employait un beau spécimen qui n'a pas failli à la coutume de son idéologie.

Embauché à la préfecture de police, il était on ne peut plus en situation régulière.

En situation régulière ou en situation irrégulière, le risque musulman est le même pour le non musulman.

Les mondialistes macroniens viendront nous asséner qu'il s'agit des joies du multiculturalisme.

Permettez-moi de penser que les égorgés de la préfecture de police et les égorgées de la gare St-Charles n'ont probablement pas eu la même joie à partager ces coutumes imposées par les politiciens, Macron, Belloubet et Castaner en tête.

C'est en citant ces noms de responsables, Macron, Belloubet et Castaner, qu'est venue me chiffonner cette manie de toujours engager des actions judiciaires contre l'État seul.

C'est quoi l'État ? Une personne publique, une entité, un organisme, une organisation de pouvoirs publics. Par lui seul,

l'État n'est pas en mesure d'agir, il ne pense pas, il n'a pas de jambes, il n'a pas de bras.

L'État, c'est une interface bien pratique qui permet de ne pas rechercher les vrais coupables.

Rappelez-vous la formule, « responsable mais pas coupable ».

C'est également une solution facile pour faire payer toujours le même, celui qui n'a pas de responsabilité dans l'affaire, le toujours pauvre couillon de contribuable.

Car quand l'État est condamné, ne croyez pas que ce sont les ministres et leurs conseillers qui y vont de leur poche : c'est toujours le même Gilet jaune, la même classe moyenne, les mêmes travailleurs qui subissent les prélèvements obligatoires qui règlent la note.

Pourtant, ce ne sont pas eux qui libèrent les terroristes ; ils seraient plutôt d'avis qu'il vaudrait mieux une élimination définitive pour limiter les risques futurs, risques pour eux, pour leurs enfants, leur famille, leurs proches, leur entourage.

Bien sûr, les ministres participent un peu au dédommagement par les prélèvements obligatoires qu'ils subissent eux aussi sur leurs revenus.

Mais avec 30 ou 40 millions de contributeurs, quelle dilution de la responsabilité !

On pourrait admettre une responsabilité collective si les actions des gouvernants répondaient aux vœux de la population, ou répondaient à une volonté d'amélioration que seul un facteur imprévisible et irrépessible, comme on dit en langage juridique, serait venu contrarier.

Mais l'insécurité la plus totale qui règne sur le sol français m'apparaît plutôt un résultat largement en contravention du souhait de sécurité et de tranquillité de la majorité de la population.

Tous les sondages sont formels, le Gaulois réfractaire réclame la sécurité.

Et c'est davantage la conséquence du laxisme volontaire des gouvernements successifs des 50 dernières années (qui ont laissé s'installer et prospérer la terreur dans tous les

espaces publics du pays) que le résultat d'un facteur imprévisible et irrépessible.

Il faut donc nommer les responsables qui n'ont pas respecté les termes du mandat qui leur a été confié.

Car c'est trop facile d'attaquer l'État qui masque les vrais coupables, et laisser impunis ces derniers terminer leur vie, tranquilles dans leur lit. C'est même permettre que se perpétuent sans fin ces dérives sanglantes.

Giscard d'Estaing, ses ministres et conseillers et sa majorité parlementaire, Mitterrand et ses ministres, conseillers et sa majorité parlementaire, Chirac et sa suite, Sarkozy et sa bande, Hollande et ses hollandais, Macron et ses marcheurs vers l'abîme sont tous les vrais coupables.

Qu'ils soient de l'exécutif ou des assemblées.

Ainsi ce n'est pas l'État qui devrait payer, mais les personnes physiques qui avaient le pouvoir sur les organes de l'État et qui s'en sont servis pour assassiner, faire assassiner ou laisser assassiner des Gaulois réfractaires, l'enquête déterminera le degré de responsabilité, qui devraient régler la note. Au prix fort avec les intérêts et les majorations en prime.

À charge pour eux de démontrer qu'ils avaient bien donné des ordres stricts pour éliminer définitivement tout risque musulman. Il faudrait alors rechercher les culpabilités vers les échelons administratifs inférieurs en cascade pour déterminer ceux qui n'auraient pas exécuté ces ordres stricts dans toute leur étendue et leur rigueur.

Les enquêtes à venir ne devraient toutefois pas empêcher, concernant les parlementaires, de modifier d'urgence l'article 26 de la Constitution qui organise leur irresponsabilité.

Et concernant les membres de l'exécutif, il y aurait lieu de prévoir un cas de démission d'office dès lors que tous les moyens de sécurité préventive des habitants et du pays ne sont pas mis en œuvre.

Après Pearl Harbour, les Américains ont interné toute la communauté japonaise établie sur le sol US jusqu'à la fin du conflit.

Ce sont bien des musulmans qui nous ont déclaré la guerre, et le principe de précaution aurait imposé de les interner ou de les expulser tous.

Aucun ordre en ce sens n'a été donné.

En s'abstenant de prendre toute mesure de protection préventive en temps de guerre, les différents exécutifs depuis une dizaine d'années maintenant se sont rendus activement complices de tous les crimes commis par des musulmans sur le sol français.

Cela vaut encore plus pour les macronistes qui n'ont même plus l'excuse de la sidération.

À cet égard, on pourrait prévoir que tous les politiciens exerçant, ou ayant exercé un mandat au plan national, devront rendre compte de leur mauvaise gestion, de leur laxisme et de leur complicité des crimes commis sous leur gouvernance devant une cour composée de citoyens tirés au sort.

Les fautes commises seraient imprescriptibles.

Ils encourraient l'ostracisme définitif ou la peine capitale.

Ce serait revenir aux fondements de la vraie démocratie grecque qui sanctionnait la trahison et promouvait la vertu. Sanctions qui ont valeur éducative d'exemplarité et de responsabilisation.

Exemplarité et responsabilisation, deux vertus cardinales de la démocratie qui ont été largement perdues de vue depuis bien trop longtemps par une majorité de politiciens français.

**Jean d'Acre**